



INSECTICIDE céréales, maïs, colza, pomme de terre, betteraves, pois, cultures légumières, arboriculture, vigne*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification IRAC : 3A

Formulation : émulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

Numéro AMM : 2010023

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09 France

Substance active : deltaméthrine

Teneur : 15g/l, soit 1.5% (m/m)

Famille chimique : pyréthriinoïdes de synthèse

Mode d'action : Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Description

DECIS PROTECH appartient à la famille des pyréthriinoïdes et se caractérise par son large spectre d'activité sur les insectes nuisibles, il est également doté d'une excellente persistance d'action.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitements

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques CLP		ÉTUDE DE TOXICITÉ		ÉTUDE DE TOXICITÉ		ÉTUDE DE TOXICITÉ		ÉTUDE DE TOXICITÉ		ÉTUDE DE TOXICITÉ	
CLASSEMENT CLP	G370 : Irritant pour les yeux et pour la peau	TOXICITE									
ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ
ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ
ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ
ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ	ÉTUDE DE TOXICITÉ

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre



decis
PROTECH®

distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'emploi

- Sur maïs : "si vous utilisez du Decis Protech, il est possible que vous deviez utiliser un aphicide".
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5, 20 ou 50 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages en arboriculture et de 5 mètres pour les autres cultures.

SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes polliniseurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Délai de rentrée

6 heures après traitement en plein champ. 8 heures après traitement sous abri

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du 1,2-Benzothiazolin-3-one, 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthylisothiazol-3-one, salicylate de benzyle, alpha-hexylcinnamaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son

emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce

n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 1993

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
3 - Matières liquides inflammables Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Traitement du sol	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Artichaut	Noctuelle terricole	0.5l/ha	4 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Autres salades	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Laitue	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Maïs	Noctuelle terricole, Vers gris	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture. Voir	30	1a, 2a, 3a



Traitement du sol	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			paragraphe Traitements, Doses Recommandées		
Pissenlit	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Poivron	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Tomate	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Betterave potagère	Vers gris	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Sorgho	Vers gris, Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture. Voir paragraphe Traitements, Doses Recommandées	30	1a, 2a
Mâche	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Scarole, frisée	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Vigne - raisin de table	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Piment	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Roquette	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Aubergine	Noctuelle terricole	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Betteraves industrielles et fourragères	Chenilles défoliaitrices, Teignes	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 1c, 2a
Betteraves industrielles et fourragères	Coléoptères phytophages	0.33l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Betteraves industrielles et fourragères	Pégomyie	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Betteraves industrielles et fourragères	Cicadelles	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Pavot oeillette	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Blé	Puceron des épis	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Blé	Cécidomyies	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3b
Blé	Mineuse des céréales	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Blé	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Blé	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Féverole	Thrips	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Féverole	Sitones, Bruches	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Féverole	Pucerons	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Lin	Thrips du lin	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3a
Lin	Altises	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Luzerne	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Maïs	Sésamie, Cicadelles, Pyrale du maïs	0.83l/ha	3 trait./an	30	1a, 1c, 2a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture. Sur pyrale, intervenir au pic de vol.		
Orge	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Orge	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Orge	Puceron des épis	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Orge	Cécidomyies	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3b
Orge	Mineuse des céréales	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Pois protéagineux d'hiver	Sitones, Bruches	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Pois protéagineux d'hiver	Puceron vert	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux d'hiver	Puceron noir	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux d'hiver	Thrips, Tordeuse du pois, Cécidomyie du pois	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Pois protéagineux d'hiver	Noctuelle défoliatrice	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Pois protéagineux de printemps	Puceron vert	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux de printemps	Puceron noir	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Pois protéagineux de printemps	Cécidomyie du pois, Tordeuse du pois, Thrips	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Pois protéagineux de printemps	Noctuelle défoliatrice	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Pois protéagineux de printemps	Sitones, Bruches	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Pomme de terre	Doryphore	0.5l/ha	2 trait./an	7	1a, 2a, 3a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture		
Triticale	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Triticale	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Triticale	Puceron des épis	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Triticale	Cécidomyies	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3b
Triticale	Mineuse des céréales	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Avoine	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Avoine	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Avoine	Puceron des épis	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Avoine	Cécidomyies	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3b
Avoine	Mineuse des céréales	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Seigle	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Seigle	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Seigle	Puceron des épis	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Seigle	Cécidomyies	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3b
Seigle	Mineuse des céréales	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a
Sorgho	Pyrales, Sésamie	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture. Voir	30	1a, 1c, 2a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			paragraphe Traitements, Doses Recommandées		
Sarrasin	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3d
Colza	Pucerons (Trait. automne)	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 1c, 2a, 3d
Colza	Charançon des siliques	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Colza	Teignes	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 1c, 2a, 3b
Colza	Charançon de la tige	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Colza	Grosse altise, Petite altise	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Colza	Méligèthes	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Colza	Tenthredie de la rave	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Colza	Charançon du bourgeon terminal	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Moutarde	Teignes	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 1c, 2a, 3b
Moutarde	Charançon de la tige	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Moutarde	Grosse altise, Petite altise	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Moutarde	Méligèthes	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Moutarde	Charançon du bourgeon terminal	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Moutarde	Tenthredie de la rave	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Moutarde	Charançon des siliques	0.33l/ha	4 trait./an	45	1a, 2a, 3c



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture		
Moutarde	Pucerons	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3d
Navette	Pucerons (Trait. automne)	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 1c, 2a, 3d
Navette	Tenthredine de la rave	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Navette	Charançon des siliques	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Navette	Teignes	0.42l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 1c, 2a, 3b
Navette	Charançon de la tige	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Navette	Grosse altise, Petite altise	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Navette	Méligèthes	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a, 3c
Navette	Charançon du bourgeon terminal	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	45	1a, 2a
Epeautre	Tordeuse des céréales	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	30	1a, 2a, 3a
Lupin	Thrips	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Lupin	Pucerons	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Lupin	Sitones	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Lotier	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Sainfoin	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Trèfle	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a



Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Vesce	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Panais	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Topinambour	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Ail	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Ail	Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Artichaut	Vanesse, Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	4 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Artichaut	Altises, Apion	0.33l/ha	4 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Artichaut	Tordeuse de l'artichaut	0.5l/ha	4 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Asperge	Criocère	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a
Asperge	Mouche de l'asperge	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a
Aubergine	Altises	0.33l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Aubergine	Doryphore, Chenilles défoliaitrices et des fruits, Pyrales	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Aubergine	Thrips, Aleurodes, Cicadelles	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Carotte	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Chou	Pyrale des crucifères, Teigne des crucifères	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture. La mention abeille est uniquement sur chou en jachère.	7	1a, 2a, 3a
Chou	Piéride du chou, Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Chou	Cécidomyies	0.33l/ha	3 trait./an sur la culture. La mention abeille est uniquement pour le chou en jachère.	7	1a, 2a, 3c
Chou	Tenthredine de la rave, Petite altise, Charançon de la tige	0.33l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Concombre	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Concombre	Thrips, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Cornichon	Thrips, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Cornichon	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Courgette	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Courgette	Thrips, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Fraisier	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Fraisier	Thrips, Cicadelles, Pucerons	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Haricots non écossés frais	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Laitue	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Laitue	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an	14 (sous abri)	1a, 2a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture	et 7 (plein champ)	
Lentille	Chenilles défoliaitrices	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Lentille	Cécidomyie des fleurs, Tordeuse du pois	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Melon	Aleurodes, Pyrale du maïs, Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Melon	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Oignon	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Oignon	Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Pissenlit	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Pissenlit	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Poireau	Thrips tabaci	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Poireau	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Poivron	Pyrales, Thrips, Aleurodes, Chenilles défoliaitrices	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Scorsonère-salsifis	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Tomate	Cicadelles, Thrips, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Tomate	Chenilles défoliaitrices et des fruits	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Tomate	Altises	0.33l/ha	3 trait./an	3	1a, 2a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture		
Betterave potagère	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Betterave potagère	Altises	0.33l/ha	2 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Radis	Altises, Tenthredine de la rave, Chenilles défoliaitrices, Piéride	0.33l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Fève	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Chicorée Witloof production de racines	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	90	1a, 2a
Chicorée Witloof production de racines	Mouche de l'endive	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	90	1a, 2a
Céleri rave	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Echalote	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Echalote	Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Maïs doux	Petite altise	0.33l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 1c, 2a
Maïs doux	Pyrale du maïs, Cicadelles, Sésamie	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 1c, 2a
Maïs doux	Noctuelle défoliatrice	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 1c, 2a, 3a
Mâche	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Mâche	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Navet	Altises, Tenthredine de la rave, Chenilles défoliaitrices, Piéride	0.33l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Pois de conserve	Puceron vert	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Pois de conserve	Puceron noir	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Pois de conserve	Sitones	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Pois de conserve	Tordeuse du pois, Thrips, Cécidomyie du pois	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Pois de conserve	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Scarole, frisée	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Scarole, frisée	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Pois chiche	Noctuelles, Héliothis	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Haricot sec	Chenilles phytophages	0.42l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3b
Pastèque	Pyrale du maïs, Aleurodes, Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Pastèque	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Potiron	Pyrale du maïs, Aleurodes, Thrips	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Potiron	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a, 3a
Piment	Aleurodes, Thrips, Pyrales, Chenilles défoliaitrices	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	3	1a, 2a
Oignon de printemps	Thrips tabaci	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Oignon de printemps	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an	7	1a, 2a, 3a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			sur la culture		
Ciboule	Teignes	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Ciboule	Thrips tabaci	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Roquette	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Roquette	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Autres salades	Chenilles défoliaitrices	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Autres salades	Pucerons, Aleurodes	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Crosne	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Persil à grosse racine	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Raifort	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Cerfeuil tubéreux	Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Flageolet	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Cacopsylla pruni, Cicadelles, Petite mineuse Anarsia, Forficule, Tordeuse orientale, Puceron	0.083l/lhl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
	farineux, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte, Puceron varians, Puceron vert du pêcher, Thrips				
Abricotier	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b
Abricotier	Carpocapse	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3a
Abricotier	Puceron brun, Puceron noir	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3d
Amandier	Anarsia, Tordeuse orientale, Tordeuse des buissons	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3a
Amandier	Puceron vert de l'amandier, Puceron noir	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Amandier	Puceron farineux	0.083l/ha	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Amandier	Carpocapse des pommes, Chenilles phytophages, Pyrales, Hyponomeute, Cheimatobie, Eurytoma, Lyda, Pyrale des caroubes et des dattes, Mineuses, Chenilles défoliaitrices	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b
Cassissier	Pucerons	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Cassissier	Teigne du groseillier, Chenilles phytophages, Chenilles défoliaitrices, Phalène du groseiller, Pyrale du groseiller, Tordeuse des buissons, Tordeuse des bourgeons, Tenthredine du groseillier	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Cerisier	Mouche des cerises, Mouches, Mouches des fruits, Drosophile suzukii	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Cerisier	Puceron noir du cerisier, Pucerons	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Cerisier	Mineuse sinueuse, Chenilles phytophages, Chenilles défoliaitrices, Mineuses, Teignes, Teigne du cerisier, Cheimatobie, Hibernie, Tordeuse des buissons, Archips, Tordeuse des bourgeons, Tenthredine limace	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Châtaignier	Tordeuse précoce, Carpocapse, Chenilles foreuses des fruits	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3a
Châtaignier	Zeuzère	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b
Châtaignier	Gros puceron brun	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Figuier	Mouches, Psylles, Mouches des fruits, Mouche méditerranéenne des fruits, Mouche noire, Drosophile suzukii	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	14	1b, 2b
Figuier	Teignes, Chenilles phytophages	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	14	1b, 2b, 3a
Framboisier et autres rubus	Chenille défoliatrice, Chenilles phytophages	0.05l/hl	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Framboisier et autres rubus	Pyrale du maïs	0.083l/hl	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Framboisier et autres rubus	Pucerons	0.05l/hl	2 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Groseillier	Chenilles phytophages, Chenilles défoliaires, Teigne du groseillier, Phalène du groseillier, Pyrale du groseillier, Tordeuse des bourgeons, Tordeuse des buissons, Tenthredine du groseillier	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Groseillier	Pucerons	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Groseillier à maquereau	Chenilles phytophages, Chenilles défoliaires, Teigne du groseillier, Phalène du groseillier, Pyrale du groseillier, Tordeuse des bourgeons, Tordeuse des buissons, Tenthredine du groseillier	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3a
Groseillier à maquereau	Pucerons	0.05l/hl	3 trait./an	7	1a, 2a, 3d
Noyer	Cicadelle bubale, Cicadelles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b
Noyer	Carpocapse, Chenilles foreuses des fruits	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3a
Noyer	Zeuzère	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Noyer	Puceron du noyer (gros)	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Noyer	Teigne du noyer, Chenilles phytophages	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3a
Noyer	Puceron du noyer (petit)	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Olivier	Mouche de l'olive, Psylles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Pommier	Cicadelle bubale, Cicadelle cercopide, Tordeuse orientale, Cicadelle verte, Psylle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tigre du poirier, Psylle du poirier, Psylle commun du poirier, Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises, Psylles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Pommier	Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert du pommier, Puceron des galles rouges	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Pommier	Vers de l'aubépine, Vers des jeunes fruits, Teigne des pommes, Carpocapse des pommes et des poires, Teigne des fleurs	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3a
Pommier	Zeuzère, Mineuse des feuilles, Sésie du pommier et du poirier, Noctuelles, Hoplocampes, Bombyx, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Noctuelle orthosia, Teigne des bourgeons	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Pommier	Puceron vert migrant	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Kiwi	Cicadelles, Cicadelle cercopide, Psylles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	14	1b, 2b
Nectarinier	Puceron brun, Puceron noir	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3d



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Nectarinier	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies, Cérostone	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b
Nectarinier	Carpocapse	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3a
Nectarinier	Tordeuse orientale, Petite mineuse Anarsia, Forficule, Puceron vert de l'amandier, Thrips, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte, Puceron varians, Puceron farineux, Puceron vert du pêcher, Cicadelles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b
Noisetier	Puceron jaune, Puceron vert, Pucerons	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	28	1b, 2b, 3d
Noisetier	Chenille défoliatrice, Zeuzère, Chenilles phytophages, Tenthredes	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	28	1b, 2b
Prunier	Zeuzère	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Prunier	Puceron brun, Puceron vert	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Prunier	Tordeuse orientale	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Prunier	Carpocapse des prunes	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3a
Prunier	Puceron farineux	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Pêcher	Puceron noir, Puceron brun	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3d
Pêcher	Puceron varians, Tordeuse orientale, Forficule, Puceron farineux, Petite mineuse Anarsia, Puceron vert du pêcher, Thrips, Puceron vert de l'amandier, Cicadelles, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b
Pêcher	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies, Cérostone	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b
Pêcher	Carpocapse	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	3	1b, 2b, 3a



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Pistachier	Chenilles phytophages, Chenilles défoliaitrices, Zeuzère, Tenthredes	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	79 BBCH max	1b, 2b
Pistachier	Puceron jaune, Puceron vert	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	79 BBCH max	1b, 2b, 3d
Poirier - Cognassier - Nashi	Noctuelles, Mineuse des feuilles, Zeuzère, Noctuelle orthosia, Hoplocampes, Bombyx, Teigne des fleurs, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Teigne des bourgeons, Séserie du pommier et du poirier	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Poirier - Cognassier - Nashi	Puceron noir, Puceron vert du pommier, Puceron vert du poirier, Puceron vert migrant, Puceron cendré mauve, Puceron des galles rouges	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Poirier - Cognassier - Nashi	Tigre du poirier, Tordeuse orientale, Cicadelle verte, Phylloxera, Cicadelle bubale, Psalle commun du poirier, Psalle du poirier, Psalle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises, Psylles	0.083l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Poirier - Cognassier - Nashi	Carpocapse des pommes et des poires, Vers des jeunes fruits	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3a
Poirier - Cognassier - Nashi	Puceron brun	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Néflier	Noctuelles, Noctuelle orthosia, Mineuse des feuilles, Zeuzère, Séserie du pommier et du poirier, Hoplocampes, Bombyx, Teigne des fleurs, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Teigne des bourgeons	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b
Néflier	Tigre du poirier, Tordeuse orientale, Cicadelle	0.083l/hl	3 trait./an	7	1b, 2b



Arbres fruitiers Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
	verte, Psalle du poirier, Phylloxera, Psalle commun du poirier, Cicadelle bubale, Psylles, Psalle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises		sur la culture		
Néflier	Puceron noir, Puceron vert du pommier, Puceron vert du poirier, Puceron vert migrant, Puceron cendré mauve, Puceron des galles rouges	0.05l/hl	1 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3d
Néflier	Carpocapse des pommes et des poires, Vers des jeunes fruits	0.05l/hl	3 trait./an sur la culture	7	1b, 2b, 3a
Usage pistachier obtenu suite à la mise à jour du catalogue des usages 2021 - Bayer SAS décline toute responsabilité lié à un manque de sélectivité ou d'efficacité					
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de cuve	Cicadelle de la flavescence dorée	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14	1a, 2a, 3d, 3e
Vigne - raisin de cuve	Drosophile, Pyrales, Coupe bourgeon, Ecaille fileuse, Cigarier, Drosophile suzukii, Ecaille pourprée, Phalène à losange, Altise de la vigne, Arctia	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Eulia, Tordeuses (cochylis et/ou eu demis), Petite tordeuse de la grappe, Thrips du pêcher, Thrips de la vigne	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14	1a, 2a
Vigne - raisin de table	Cicadelle de la grillure, Metcalfa pruinosa	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d
Vigne - raisin de table	Tordeuses (cochylis et/ou eu demis), Eulia, Petite tordeuse de la grappe, Thrips de la vigne, Thrips du pêcher	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a
Vigne - raisin de table	Coupe bourgeon, Drosophile, Pyrales, Ecaille fileuse, Drosophile suzukii, Ecaille pourprée, Phalène à losange, Altise de la vigne, Cigarier, Arctia	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de table	Cicadelle de la flavescence dorée	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	7	1a, 2a, 3d, 3e
Vigne - raisin de cuve	Metcalfa pruinosa, Cicadelle de la grillure	0.83l/ha	3 trait./an sur la culture	14	1a, 2a, 3d
Cultures porte-graine mineures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Chanvre porte-graine	Altises	0.33l/ha	1 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a
Graminées porte-graine	Pucerons	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3a, 3d
Potagères porte-graine	Mouches, Chenilles	0.42l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3b
Légumineuses fourragères porte-graine	Sitones, Ravageurs du feuillage, Cécidomyie des fleurs, Tordeuses, Punaises	0.42l/ha	2 trait./an	NC	1a, 2a, 3b
Maïs porte-graine	Chenille défoliatrice	0.5l/ha	3 trait./an sur la culture	NC	1a, 1c, 2a
Plantules de potagères porte-graine	Coléoptères	0.33l/ha	3 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3c
Potagères porte-graine développées	Coléoptères	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3a
Betteraves porte-graine	Aleurodes	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a
Ombellifères porte-graine	Forficule	0.42l/ha	1 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3b
Potagères porte-graine	Pucerons, Thrips, Aleurodes	0.5l/ha	2 trait./an sur la culture	NC	1a, 2a, 3a, 3d

Avant l'utilisation de ce produit sur les cultures porte-graines, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.80.91.00) pour les conditions d'utilisation.



Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Plantes Aromatiques	Thrips, Pucerons	0.83l/ha	2 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a
Plantes Aromatiques	Chenille défoliatrice, Coléoptères phytophages, Cécidomyies	0.33l/ha	2 trait./an sur la culture	14 (sous abri) et 7 (plein champ)	1a, 2a, 3c

Avant l'utilisation de ce produit sur plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), il est impératif de contacter l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques (ITEIPMAI, tél : 02.41.30.30.79) pour préciser les conditions d'utilisation.
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse
http://ec.europa.eu/food/plants/pesticides/limits_en.htm

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.
Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1. Organismes aquatiques

 - 1a.. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
 - 1b.. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
 - 1c.. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en juillet/août une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux p
 - 1d.. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté

suivante : Zone non traitée 5 mètres.

2. Arthropodes, oiseaux

- 2a. . Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les cultures autres qu'en arboriculture.

2b. . Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages en arboriculture.

3. Mentions Abeilles

3a. . F1 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,5 L/ha (7,5 g deltaméthrine/ha).

3b. . F2 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,42 L/ha (6,25 g deltaméthrine/ha).

3c. . F3 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,33 L/ha (4,95 g deltaméthrine/ha).

3d. . PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,42 L/ha (6,25 g deltaméthrine/ha)

3e. . F4 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application maximum à 0,5 L/ha (7,5 g deltaméthrine/ha).

Traitements

Dose(s) préconisée(s)

- Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.
 - Mais : sur pyrale, intervenir au pic de vol.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour déclencher les traitements, se conformer aux avis issus des institutions officielles et se baser sur les observations localisées de la pression parasitaire sur les cultures.- Respecter les époques et les doses d'emploi.- En floraison, utiliser en dehors de la présence d'abeilles (tôt le matin ou en soirée) en respectant la dose préconisée et les bonnes pratiques agricoles. Se référer au document de l'AFPP: "Les abeilles butinent".

Pour les traitements contre les mélègèthes du colza:

- Employer des méthodes alternatives de gestion des ravageurs dans le colza
 - Ne pas traiter lorsque la floraison est engagée
 - Ne pas traiter en-dessous du seuil d'intervention
 - Si des résistances à certaines pyréthrinoïdes sont avérées, ne pas utiliser ce

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification IRAC

3A - Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Application (matériel, pression)

DECIS PROTECH agissant principalement par contact, la pulvérisation doit pénétrer au maximum dans le volume de végétation et être homogène sur les organes à protéger.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :								PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE				
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE. PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE				
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**		
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel						EPI vestimentaire ET EPI partiel			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)											
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4					Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)											

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

Mentions légales

Decis Protech® ↗ 15 g/l deltaméthrine ↗ AMM n°2010023 ↗ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ↗ Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ↗ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



¤¤¤ Attention ¤¤¤ H226 - Liquide et vapeurs inflammables. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Avril 2022 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr